

# Sécurité routière

Lutte contre la récidive persistante

# Verkeersveiligheid

Strijd tegen hardnekkige recidive

CFSR du 16/09/2022

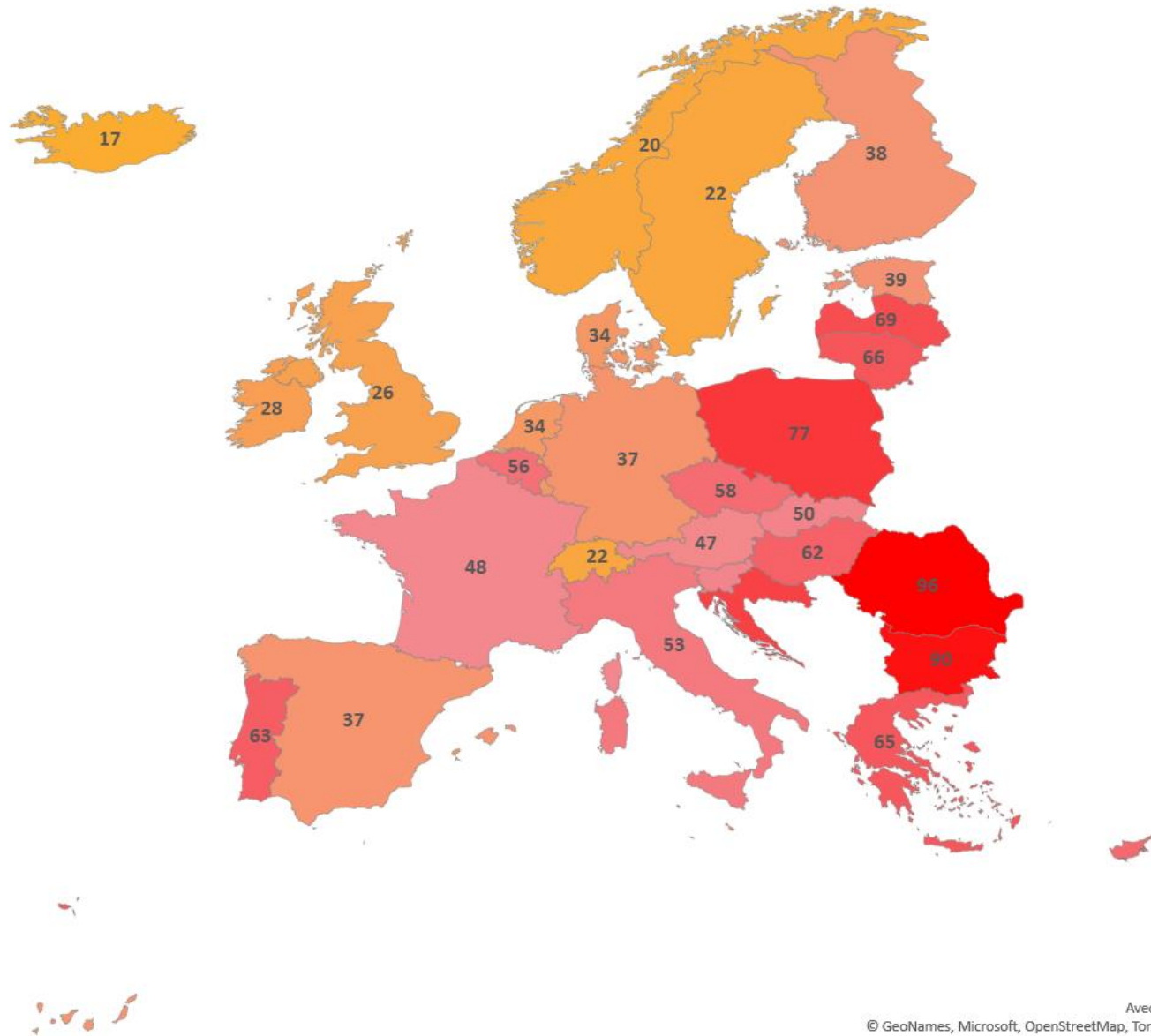
FCVV van 16/09/2022

# Agenda

1. La stratégie de lutte contre l'insécurité routière
2. La problématique spécifique de la récidive
3. Une proposition « d'approche structurelle de lutte contre la récidive persistante »
4. Méthodologie

1. De strategie ter bestrijding van de verkeersonveiligheid
2. Het specifieke probleem van recidive
3. Een voorstel voor een "structurele aanpak ter bestrijding van hardnekkige recidive"
4. Methodologie

Tués par millions d'habitants (2019)



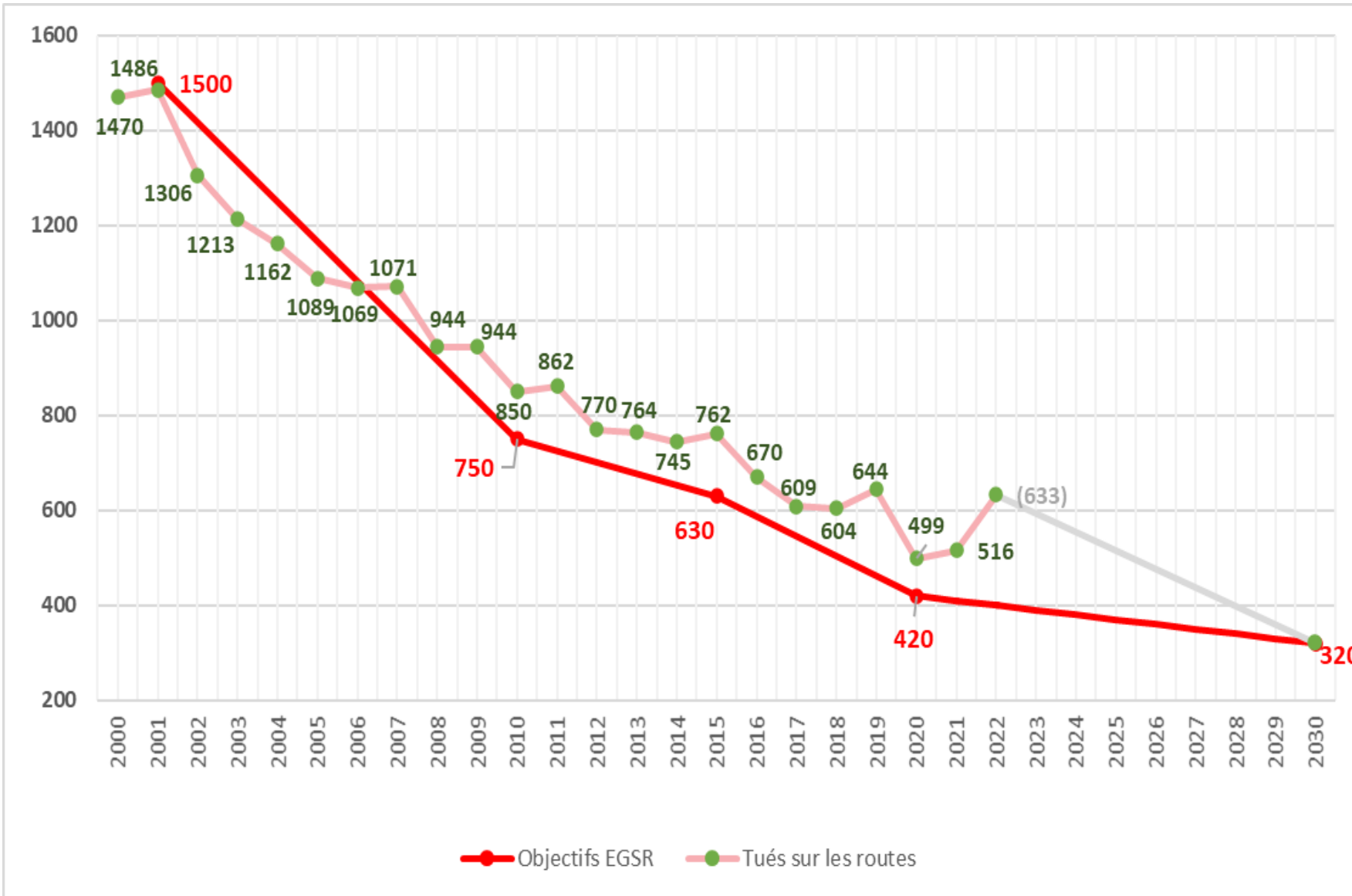
# Ranking

Le plus mauvais élève parmi nos voisins

Et en régression:

17<sup>e</sup> place en 2005  
20<sup>e</sup> place en 2019

# Evolution de l'insécurité routière



2021 :

- 25 tués parmi les enfants et adolescents
- 42.050 blessés dont 3098 blessés graves

2022 :

- Tendance très préoccupante (// 2019)

→ Des mesures ambitieuses sont nécessaires

# Sécurité routière: Une action globale, cohérente & résolue



2030

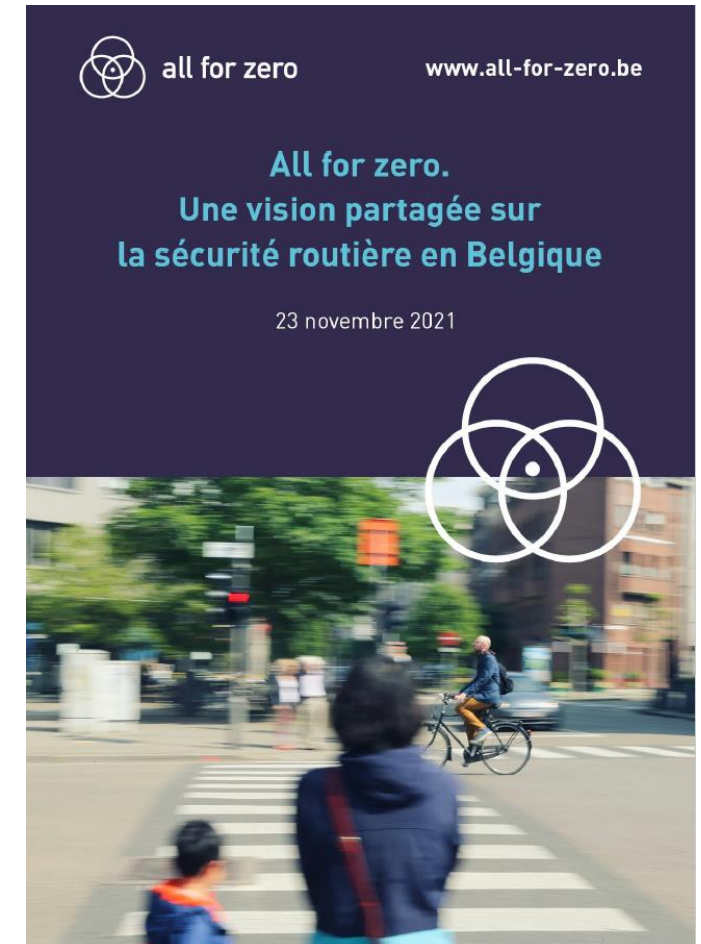
-50% blessés & tués

2050

0 mort

-90% blessés

→ <https://all-for-zero.be/fr/all-for-zero/>



# Sécurité routière

## Les principales mesures:

- ✓ Actualisation du Code de la Route
- ✓ Prévention des accidents pour les usagers actifs et vulnérables
- ✓ Améliorer la connaissance de la réglementation des usagers - **informer et sensibiliser**
  
- ✓ Renforcement des **contrôles** sur les 4 killers de la route (1 pers sur 3 / an )
- ✓ Renforcer la lutte contre la **conduite sous influence** (drogue – alcool – médicaments)
- ✓ Lutter contre la **distracted** au volant (GSM)
- ✓ Améliorer le traitement des infractions par la création d'un **parquet national**
  
- ❖ Des sanctions adaptées au danger généré -> amélioration du système de catégorisation
- ❖ **Systeme de sanctions progressives de lutte contre la récidive**
- ❖ Élargir le recours à des sanctions alternatives
  
- ✓ Une **coopération** fédérale et interfédérale renforcée : **#All For Zero**

# Pourquoi lutter contre **la récidive?**

- Diminuer les accidents :

- + il y a d'infractions → + le risque d'accident augmente ([étude Recidacc de Vias](#))
- +9,7% de risque d'accident en plus pour les récidivistes.
- [Etude](#) SWOV :
  - > 1 PV par an = + accidents
  - Tendance exponentielle -> 8 PV/an = accidents x 10
  - ≥ 9 PV = 0,5% contrevenants mais 6% accidents

- Agir sur la norme sociale : la récidive (surtout non sanctionnée comme telle) influence négativement le comportement des autres usagers

# Ce que dit l'Accord de Gvt :

*“De regering maakt werk van een structurele aanpak van hardnekkige recidive, ook voor overtredingen die doorgaans afgehandeld worden met een onmiddellijke inning. De wet betreffende het rijbewijs met punten vormt hiervoor de basis”.*

*« Le gouvernement travaille sur une approche structurelle de la récidive persistante, également pour les infractions qui sont habituellement traitées avec perception immédiate. La loi sur le permis de conduire à points en constitue la base. »*



Regeerakkoord

30 september 2020



Accord de gouvernement

30 septembre 2020





# Limites du système actuel (voir aussi les conclusions de l'étude de Vias)

Injuste

(Il suffit de payer)

+

Inefficace

(Trop de victimes de la route)

# Comment sont traitées les infractions?

## « C r o s s b o r d e r »

Perception immédiate (PI)

Transaction -  
Parquet

Ordre de  
paiement (OP)  
- Parquet

Tribunal

- Vitesse < 30 km/h ou < 40 km/h
- Infractions des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés
- Alcool < 0,8g/l (jusque 1,2g/l pour étrangers)



PI non payées (après  
rappel)

4,5%



Transactions  
non payées



Recours  
contre l'OP

Alcool > 0,8g/l et < 1,0g/l

0,5%



- Vitesse > 30 km/h  
ou > 40 km/h
- Alcool > 0,8 g/l
- 4<sup>e</sup> d°
- Drogues
- Délit de fuite
- Conduite sans PC
- Assurance

90%

5%

2%

3%

# Quelle prise en compte de la récidive?

## Récidive de base

Si **3 condamnations** dans les 3 ans pour des infractions identiques quelconques.

-> déchéance de 8 jours à 5 ans

## Récidive spécifique

Si **2 condamnations** pour la même infraction dans les 3 ans :

- 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés
- Alcool >0,5g/l et <0,8g/l
- Vitesse <20km/h ou <30km/h

-> amende x 2 (+ déchéance)

## Récidive croisée (2015)

"Paquet" de 8 infractions (il ne faut pas nécessairement commettre 2 x la même) :

- Vitesse >30 ou 40km/h
- Alcool > 0,8g/l
- 4<sup>e</sup> degré
- Délit de fuite
- Drogues
- Conduite sans PC
- Détecteur de radar
- Conduite sans assurance

Si récidive dans les 3 ans : 3 mois de déchéance + 4 examens + amende (puis 6 mois et 9 mois)

Ce système de sanction contre la récidive est **largement inopérant** car :

- il faut minimum deux fois la même infraction
- ces infractions sont (presque) toujours payées au stade de la perception immédiate (PI) ou de la transaction (> 95%) -> presque jamais passage devant un juge -> pas de "condamnation" au sens de la loi

Ce système fonctionne bien car :

- il ne faut pas nécessairement deux fois la même infraction
- d'office passage devant un juge et donc condamnation.

# Quelles options pour prendre en compte la récidive ?

1. Faire passer plus (ou la totalité) de contrevenants devant le tribunal

→ Impraticable 

2. Compter le nombre d'infractions (« minirécidive »)

# Optie 2 – overtredingen optellen

- Op het niveau van O.I./MS ook
- Bij recidive wordt de straf zwaarder (bv boete + 50%, verval 8 dagen, ...)
- Voornaamste nadelen:
  - overtredingen worden niet gewogen naargelang hun ernst
  - heeft oneerlijke gevolgen (alleen de zwaarte van de laatste overtreding telt):

Scenario's	1 <sup>ste</sup> overtreding	2 <sup>de</sup> overtreding	Sanctie 2 <sup>de</sup> overtreding: boete +50%
1	Snelheid 15km/u	Snelheid 35km/u	203€ + <u>101,50€</u> = 304,50€
2	Snelheid 35km/u	Snelheid 15km/u	83€ + <u>41,50€</u> = 124,50€
3	Alcohol 0,9g/l	Snelheid 15km/u	83€ + <u>41,50€</u> = 124,50€
4	Snelheid 15km/u	Alcohol 0,9g/l	600€ + <u>300€</u> = 900€

# Quelles options pour prendre en compte la récidive ?

1. Faire passer plus (ou la totalité) de contrevenants devant le tribunal

→ Impraticable 

2. Compter le nombre d'infractions (« minirécidive » )

→ Oneerlijk gevolgen 

3. Attribuer des points aux infractions

# Le permis à points, c'est quoi ?

01

- Un nombre de points est attribué au permis de conduire ; pour les infractions concernées, chaque infraction commise conduit à la perte de points ; lorsque le solde est épuisé, le permis est annulé. Dans certains pays, les points sont additionnés jusqu'à un plafond.

02

- S'applique à une série d'infractions (de 13 à 1296 selon les pays).

03

- Le permis de conduire peut être récupéré après une période de suspension (le plus souvent 6 mois) (et moyennant le suivi d'une formation et/ou la réussite d'examens).

04

- Il est possible de récupérer des points par des formations ou si aucune infraction n'est commise pendant une certaine période.



Le permis à points est un système de lutte contre la récidive qui a un effet sur la validité du permis de conduire.

# Permis à points : 24 pays européens



○ Permis à capital de points



○ Permis avec points de pénalité



○ Cumul d'infractions



**Vias  
recommande  
la mise en  
place d'un  
système de  
permis à  
points :**

Inclure infractions « mineures »

Inclure excès de vitesse

Système progressif

Inclure des sanctions alternatives

Coupler à une campagne d'information

Mixte : automatisation & passage devant le juge



## Etude européenne (2012)

### BESTPOINT HANDBOOK

3 conditions pour qu'un système de permis à point soit efficace

- Un niveau de contrôle suffisamment élevé
- Des mesures d'accompagnement et de réintégration
- Un système transparent et compréhensible

# **Voorstel van aanpak ter bestrijding van hardnekkige recidive**

Quelques principes de bases

# Quelques principes de base

01

**Finalité** = Lutter contre la récidive en conditionnant la validité du permis de conduire (PC) à un comportement adéquat sur la route.

02

**Groupe-cible** = les récidivistes, pas les contrevenants occasionnels ou accidentels.

03

Un système de cumul plutôt qu'un capital de points

04

## Quelles infractions?

- A définir par AR spécifique discuté en CMR
- > Pas les infractions du 1<sup>er</sup> degré
  - > critère mise en danger (cfr. catégorisation)
  - > Evaluation de la catégorisation prévue
  - > infractions de la récidive croisée
  - > 4 killers : vitesse, DUI, distraction, ceinture

05

## Elargissement du système de déchéance

- > Déchéance pour faits uniques
  - > Déchéance pour récidive
- Maintien des effets actuels de la récidive croisée

06

## Réhabilitation

- Récupération PC après formations/examens
- Formation facultative (payante) intermédiaire pour réduire total de points accumulés.

# Uniformisation de la récidive

~~Récidive de base~~


~~Récidive spécifique~~

Récidive croisée (2015)

"Paquet" de 8 infractions (il ne faut pas nécessairement commettre 2 x la même)  
:

- Vitesse >30 ou 40km/h
- Alcool > 0,8g/l
- 4<sup>e</sup> degré
- Délit de fuite
- Drogues
- Conduite sans PC
- Détecteur de radar
- Conduite sans assurance

Elargissement  
à des infractions  
traitées  
par PI



Effets similaires sur le PC



Si récidive dans les 3 ans : 3 mois de déchéance + 4 examens + amende (puis 6 mois et 9 mois)

# Synthèse procédure

## 1) Attribution des points automatisée

Points attribués automatiquement dès que l'infraction est associée à une personne (= après paiement PI / PT / OP / ou après condamnation).

## 2) Procédure/recours judiciaire

Passage devant le tribunal pour les infractions graves maintenu.

Pour les infractions traitées en procédure dite CBE, recours possible devant le tribunal maintenu.

## 3) Lorsque plafond est atteint

- Déchéance de 3 mois (sauf motifs exceptionnels) pour une 1<sup>ère</sup> fois, puis 6 mois, puis 9 mois
- Formations/examens de réintégration

# Méthodologie

## ○ Concertation -> comité de pilotage

(cabinets et administrations Mobilité – Justice – Intérieur ; Ministère public & juges de police; Police – Centrex)

## ○ Travailler par étape -> *step by step*

✓ Apport des études & des données

✓ Elaboration du concept

✓ Consolidation technique par le comité de pilotage

➤ Préparation d'un avant-projet de loi

➤ Elaboration du budget

□ Sous-GT techniques

□ Révision de la catégorisation des infractions (cfr. Présentation à suivre)

□ Préparation de l'AR de désignation des infractions